

1^{er} ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Ecole : Classe :

Interdits Alimentaires :

P.A.I à prévoir (Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques)

2^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Ecole : Classe :

Interdits Alimentaires :

P.A.I à prévoir (Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques)

3^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Ecole : Classe :

Interdits Alimentaires :

P.A.I à prévoir (Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques)

4^{ème} ENFANT :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Ecole : Classe :

Interdits Alimentaires :

P.A.I à prévoir (Protocole d'Accueil Individualisé pour les enfants allergiques)

Cadre réservé à l'administration :

Réf. Famille :

Dossier suivi par :

Dossier saisi le :

Quotient :

Famille Hébergée

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Situation de famille :

Célibataire Vie maritale Marié(s) Pacsé(s) Divorcé(s) Séparé(s)
 Veuf(ve)

Nom du père : **Prénom :**

Né le : **A :**

Adresse du domicile :

Téléphone du domicile :

Tél. Portable :

Adresse Mail : @

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Tél. professionnel :

Nom de la mère : **Prénom :**

Née le : **A :**

Adresse du domicile :

Téléphone du domicile :

Tél. Portable :

Adresse Mail : @

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Tél. professionnel :

AUTORISATIONS
pour les Accueils Périscolaires et de Loisirs :

Je soussigné(e) :

* Autorise * N'Autorise pas

Mon (mes) enfant(s) à être filmé(s), photographié(s) et à participer aux activités nautiques (piscine, sortie à la mer, baignade en base de loisirs...).

* Veuillez cocher la case correspondante

PERSONNES, AUTRES QUE LES PARENTS,
A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT ET AUTORISEES A VENIR CHERCHER
L'ENFANT:

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Tél. : Tél. :

En qualité de : En qualité de :

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Adresse : Adresse :

Tél. : Tél. :

En qualité de : En qualité de :

Je certifie exact les renseignements portés ci-dessus et déclare approuver les règlements intérieurs de la restauration et des accueils de loisirs.

(Règlements disponibles au Service Enfance et sur le site internet de la Ville du Bourget).

Afin de vous accompagner dans vos démarches Le Portail Familles vous permet l'accès au règlement en ligne de vos factures.

Je souhaite recevoir ma facture de façon dématérialisée.

Sur le site internet de la Ville, dans la rubrique «mes démarches », les fiches de réservations mensuelles pour les centres de loisirs sont à votre disposition en téléchargement.

Date :

Signature du responsable légal de l'enfant :

DOCUMENTS (de moins de 3 mois) A FOURNIR

Originaux et copies

Renouvellement et nouveaux inscrits à l'école

- Avis d'impôt **2017** (sur les revenus de l'année **2016**) du foyer.
- 3 dernières fiches de paie du foyer **et** notification mensuelle CAF
- Attestation d'assurance **scolaire et extra-scolaire 2018/2019**
- Vaccin DTPolio à jour**

1ère Demande

- Livret de famille **ou** extrait d'acte de naissance.
- Pour les cas de garde partagée, fournir le jugement (*le cas échéant*).
- Pièces d'identité des parents.
- Avis d'impôt **2017** (sur les revenus de l'année **2016**) du foyer.
- 3 dernières fiches de paie du foyer.
- Notification de vos autres ressources : CAF, RSA, Pôle Emploi
- Dernière taxe d'habitation 2017 ou contrat de location.
- Dernière quittance de loyer (si locataire).
- Dernière facture EDF / GDF / EAU.
- Attestation d'assurance **scolaire et extra-scolaire 2018/2019**
- Vaccin DTPolio à jour**
- Pour les cas de garde partagée, fournir le jugement (*le cas échéant*).

Direction de l'Enfance
65 avenue de la Division Leclerc, 93350 LE BOURGET
☎ : 01.48.38.82.66
www.le-bourget.fr (documents à télécharger)
Courriel : enfance@ville-lebourget.fr

Horaires du Service :
Lundi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 / Mardi de 8h30 à 11h45, fermé l'après-midi
Mercredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 / Jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous afin d'éviter une trop longue attente lors de vos démarches.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.